

7 Belges sur 10 protègent leur voiture, alors que seul 1 Belge sur 10 protège sa famille

Cependant, les Belges considèrent la famille comme ce qu'il y a de plus important

Bruxelles, 6 mai 2019 – 75 % des Belges ont une assurance auto alors que seulement 1 Belge sur 10 protège ses proches des conséquences d'un décès inopiné. Cela peut sembler logique, car se munir d'une assurance auto est obligatoire, mais cela contraste fortement avec ce que nous considérons comme vraiment important dans la vie. En effet, il semblerait que la famille soit l'élément le plus important pour de nombreux Belges, suivi de près par le bonheur et la santé. Par contre, nous ne considérons pas notre voiture comme essentielle à notre vie. C'est ce qui ressort d'une nouvelle étude menée par l'assureur-vie NN. Des chiffres inquiétants, car plus de la moitié des familles belges sont financièrement vulnérables en cas de décès inopiné d'un des chefs de famille, et moins de la moitié des Belges y songent sérieusement. Les familles monoparentales, qui sont de plus en plus nombreuses, sont les plus vulnérables en cas de décès. Elles sont également plus concernées que le Belge moyen, mais malheureusement seuls 5 % des parents isolés sont effectivement protégés par une assurance décès. Afin de sensibiliser les Belges à la nécessité de réfléchir à ce sujet et d'oser aborder cette question, l'assureur-vie NN lance aujourd'hui une campagne au slogan percutant « J'aime j'aime ta vie ».

Nous assurons nos biens matériels, mais pas ce qui nous est réellement cher

Environ 75 % des Belges ont aujourd'hui une assurance auto (voir annexe, graphique 1, p.7). Cette assurance est obligatoire, ce qui signifie que pas moins de 75 % des Belges ont une voiture. Les assurances incendie et les assurances hospitalisation sont également très populaires : 82 % des Belges ont une assurance incendie et 76 % ont une assurance hospitalisation. Logique, car ces assurances sont obligatoires ou fortement recommandées.

Lorsque nous regardons du côté des assurances non obligatoires, nous protégeons principalement nos biens matériels. Près de la moitié des Belges (44 %) disposent d'une assistance véhicule et dépannage en cas de panne de voiture. 26 % des Belges ont une assurance omnium pour leurs voitures et le même nombre de Belges ont une assurance voyage. Par ailleurs, 16 % des Belges souscrivent une assurance annulation pour leurs voyages.

L'assurance décès se trouve, quant à elle, tout en bas de la liste et est l'un des produits d'assurance les moins populaires. À peine 1 Belge sur 10 (9 %) est aujourd'hui assuré contre les conséquences financières que son décès représenterait pour le reste de sa famille.

Ces chiffres contrastent fortement avec ce que les gens déclarent comme étant le plus important dans leur vie (voir annexe, graphique 2, p.7). En effet, la famille est l'élément que les Belges considèrent comme le plus important dans leur vie, viennent ensuite le bonheur et la santé. 23 % des Belges considèrent la famille comme la chose la plus importante dans la vie. Être heureux est la chose la plus importante pour 19 % des Belges et la santé occupe la troisième place : 18 % des Belges considèrent leur santé comme l'aspect le plus précieux de la vie. Il est frappant de constater que la voiture, la carrière et l'entreprise, se trouvent tout en bas de l'échelle et qu'aucun des répondants ne considère sa voiture et son entreprise comme réellement importantes.

Jan Van Autreve, CEO de la compagnie d'assurance-vie NN, réagit : « Le contraste de ces chiffres est saisissant. Nous assurons notre voiture, nos meubles et même notre téléphone... Mais nous ne pensons même pas à assurer ce qui nous est le plus précieux : notre propre vie et l'avenir de ceux qui nous sont chers. Ce raisonnement est dénué de toute logique : nous protégeons mieux nos biens matériels que les gens que nous aimons, qui ont une valeur inestimable et sont irremplaçables. La question se pose donc de savoir si aujourd'hui ce sont les bonnes assurances qui sont obligatoires. L'assurance décès est la seule police d'assurance dont nous ne profitons pas de manière immédiate, mais qui profite à nos proches. Et c'est précisément ce dont nous avons besoin aujourd'hui en tant que société : considérer l'impact qu'a notre vie sur celle de nos proches. »

Jan Van Autreve, CEO de NN, réagit : 'Le contraste de ces chiffres est saisissant. Nous assurons notre voiture, nos meubles et même notre téléphone... Mais nous ne pensons même pas à assurer ce qui nous est le plus précieux : notre propre vie et l'avenir de ceux qui nous sont chers.'

La mort : inévitable mais imprévisible

12 % des hommes de moins de 40 ans ont la probabilité de mourir avant d'atteindre l'âge de 65 ans. Chez les femmes de moins de 40 ans, ce pourcentage est de 7 %.

Hommes	probabilité de mourir avant l'âge de...		
	55 ans	60 ans	65 ans
20 ans	5,55 %	8,97 %	13,79 %
30 ans	4,93 %	8,37 %	13,22 %
40 ans	4,04 %	7,51 %	12,40 %

Femmes	probabilité de mourir avant l'âge de...		
	55 ans	60 ans	65 ans
20 ans	3,34 %	5,24 %	8,09 %
30 ans	3,12 %	5,03 %	7,88 %
40 ans	2,64 %	4,56 %	7,43 %

Source: SPF Économie

Une situation alarmante pour plus de la moitié des Belges

54 % des Belges déclarent que leur famille serait financièrement vulnérable, s'il ou elle venait à mourir. Cela se confirme surtout auprès des Belges âgés entre 35 et 49 ans, où le décès d'un des chefs de famille serait une véritable catastrophe financière pour le reste de la famille (voir annexe, graphique 3, p.8). 65 % des Belges âgés entre 35 et 49 ans reconnaissent que leur décès pourrait rendre leur famille financièrement vulnérable. À cet âge-là, de nombreuses personnes ont également des enfants en bas âge. La perte d'un des parents aura donc sans aucun doute un impact important sur le reste de la famille.

Les familles monoparentales sont les plus vulnérables et les moins protégées

Selon les chiffres du Bureau fédéral du Plan, la Belgique comptait en 2018 près de 485.768 familles monoparentales. D'ici 2050, nous estimons ce nombre à 560.000. Ce groupe, de plus en plus important, est le plus vulnérable financièrement. Pas moins de 79 % de parents isolés déclarent que leur famille sera financièrement vulnérable s'ils venaient à mourir.

De manière logique, les familles monoparentales pensent le plus souvent aux conséquences possibles de leur décès. 87 % des familles monoparentales y ont déjà pensé et 23 % d'entre elles y pensent même souvent. Cependant, un parent belge isolé sur quatre (21 %), qui y a déjà pensé, n'en a jamais parlé à personne.

Malgré le fait que les familles monoparentales sont les plus vulnérables, seulement 5 % d'entre elles ont souscrit une assurance décès pour protéger leurs proches en cas de décès. C'est moins que la moyenne (9 %). 82 % des familles monoparentales ont pourtant une assurance incendie et une assurance familiale. L'assurance hospitalisation (74 %) et l'assurance auto (71 %) sont également très populaires.



Alors pourquoi ne pas souscrire une assurance décès ?

D'après une nouvelle étude menée par NN, il apparaît clairement que les Belges ne connaissent pas l'assurance décès, qu'ils ne savent pas à quel âge ils peuvent souscrire à cette assurance et quel est son prix. Plus de la moitié des Belges (54 %) déclarent ne pas connaître l'assurance décès. Et 44 % ne savent pas qu'une assurance décès n'est pas la même chose qu'une assurance obsèques (l'assurance qui couvre les frais funéraires). Les Belges n'ont également aucune idée du coût d'une assurance décès. Près de 9 Belges sur 10 (88 %) entre 18 et 34 ans surestiment la prime. Chez les 35-49 ans, ce sont 75 % qui en surestiment la prime et chez les plus de 65 ans, 1 Belge sur 3 (28 %) surestime le coût de la prime.

Jan Van Autreve, CEO de NN : « D'après notre étude, il semblerait que très peu de personnes connaissent l'assurance décès. Et c'est ici que réside le problème, car ce qui n'est pas connu n'a pas la côte. Ces chiffres donnent matière à réflexion. Avec la campagne nous voulons attirer l'attention sur le sujet afin que les gens y réfléchissent et osent en parler avec leur partenaire, leurs amis proches ou leur famille. Un Belge sur dix meurt avant l'âge de la retraite. La mort fait partie intégrante de la vie, il est donc bon de penser aux conséquences financières d'un décès prématuré et à la façon dont vous pouvez en protéger vos proches et votre famille, afin qu'ils puissent continuer à vivre sans soucis financiers, après votre mort. Pour cela, vous pouvez bien entendu contacter votre expert en assurances. Informez-vous bien auprès de professionnels, afin de savoir de quelles assurances vous bénéficiez déjà et à quelle assurance vous pourriez encore souscrire. En versant chaque mois un montant limité, vous assurez à vos proches le maintien de leur niveau de vie, après votre décès. »

Jan Van Autreve, CEO de NN : 'Un Belge sur dix meurt avant l'âge de la retraite. La mort fait partie intégrante de la vie, il est donc bon de penser aux conséquences financières d'un décès prématuré et à la façon dont vous pouvez en protéger vos proches et votre famille, afin qu'ils puissent continuer à vivre sans soucis financiers, après votre mort.'

Calculez la prime de votre assurance décès

De nombreux Belges surestiment les coûts d'une assurance décès. Pour une prime mensuelle d'environ 10 euros, vous pouvez déjà garantir un montant considérable à vos proches. Quel capital devriez-vous assurer ? Vous pouvez le calculer vous-même grâce à la formule générale suivante :

= votre revenu futur + les coûts liés à votre décès + ce que vous voulez laisser à vos proches
= (votre salaire mensuel net x 12 mois x le nombre d'années à protéger) + le coût des funérailles + les droits de succession + le capital supplémentaire que vous voulez laisser.

Exemple :

Julie a 40 ans, elle gagne 2.000 euros net par mois. Le coût d'un enterrement est d'environ 3.500 euros. Les droits de succession liés à son décès sont estimés à 20.000 euros. Elle veut laisser à son fils un capital supplémentaire de 45.000 euros pour pouvoir payer ses études supérieures. Elle veut protéger sa famille pendant les 10 prochaines années. Le capital à assurer = (2.000 euros x 12 mois x 10 ans) + 3.500 euros + 20.000 euros + 45.000 euros = 308.500 euros. Pour cela, elle devrait payer 21,07 euros par mois.

Qu'est-ce qu'une assurance décès ?

Une assurance décès offre aux personnes qui vous sont chères une protection supplémentaire en cas de décès. Elle garantit le versement d'un montant à un bénéficiaire de votre choix (habituellement votre partenaire ou vos enfants) si vous décédez avant la date de fin du contrat. La durée et le montant assuré dépendent de la situation personnelle de chaque personne.

L'assurance décès ne doit donc pas être confondue avec l'assurance obsèques. Une assurance obsèques permet de s'assurer que vos proches ne doivent pas prendre en charge les frais funéraires (les lettres de condoléances, les extraits de certificat de décès, le cercueil, les pompes funèbres, etc.).

Chez les plus de 65 ans, seulement 1 personne sur 4 a rédigé un testament

D'après les chiffres de l'enquête, il apparaît clairement que peu de Belges y réfléchissent réellement. 17 % des Belges ont rédigé ou ont fait rédiger un testament. Chez les Belges âgés entre 50 et 64 ans, ce pourcentage est naturellement un peu plus élevé et atteint 22 %. Mais cela signifie quand même que seulement 1 personne sur 4 a un testament.

Nos biens matériels sont généralement bien assurés, mais seulement 1 Belge sur 10 protège ses proches des conséquences liées à son décès, grâce à une assurance décès. Souvent, nous ne tenons pas compte du fait que nos proches ont ou non les moyens financiers de payer les droits de succession, un élément qui est couvert par l'assurance décès. Chez les 50-64 ans, 11 % ont une assurance décès et chez les plus de 65 ans, ce pourcentage s'élève à seulement 8 %. 54 % des Belges ne connaissent pas les assurances décès. En réponse à la question confrontante « Êtes-vous prêt à mourir en toute sérénité ? », 72 % ont répondu par la négative. En général, les hommes sont un peu plus sereins : 31 % des hommes se disent prêts à mourir en toute sécurité, alors que seulement 25 % de la population féminine se sent prête.

Nous préférons passer la fin de notre vie sous silence

En réponse à la question « Avez-vous pensé à ce qui arriverait à votre famille si vous veniez à mourir ? », 48 % ont répondu qu'ils y pensaient parfois. Mais un Belge sur cinq (20 %) n'y a jamais vraiment pensé. 31 % y ont déjà pensé, mais sans prendre d'initiative à ce sujet. Les femmes y pensent clairement plus souvent que les hommes. 55 % des femmes pensent régulièrement aux conséquences de leur décès, contre 43 % des hommes. Ce sujet reste, après le sexe et les troubles mentaux, l'un des plus grands tabous de notre société. 29 % des Belges qui y ont déjà pensé n'ont jamais discuté avec qui que ce soit de ce qui pourrait arriver s'ils mouraient. Si nous osons aborder le sujet, c'est le plus souvent avec notre partenaire (44 %), nos enfants (20 %) ou un(e) ami(e) (16 %).

NN lance la campagne « J'aime j'aime ta vie »

L'assureur-vie NN lance aujourd'hui une campagne à grande échelle afin de lever le tabou qui existe autour de la question du décès. Le slogan « J'aime j'aime ta vie » sera visible dès aujourd'hui dans les rues. Des spots TV seront également diffusés en télévision, dans lesquels de vraies personnes s'exprimeront sur ce thème. Comme par exemple le couple formé par Katia et Michel, une famille ordinaire avec deux enfants. NN les encourage à entamer cette conversation difficile sur la mort. Chaque conversation se déroule de manière spontanée, NN n'a fait que les faciliter.

Plus d'informations ? www.nn.be/assurance-deces
Regardez [ici](#) la vidéo de la campagne.

Les principales conclusions de l'enquête menée autour des assurances décès sont les suivantes :

- **75% des Belges** ont une assurance **pour leur voiture**, alors que seulement **1 Belge sur 10** protège ses proches **des conséquences d'un décès inopiné**.
- **Cependant, nous considérons que la famille est la chose la plus importante dans la vie, viennent ensuite le bonheur et la santé.** Par contre, nous ne considérons pas notre voiture comme essentielle à notre vie.
- **Plus de la moitié (54 %) des familles sont financièrement vulnérables si l'un des chefs de famille venait à mourir de manière soudaine.** Surtout les Belges âgés de 35 à 49 ans. Leur décès engendrerait des difficultés financières pour leur famille.
- **Les familles monoparentales constituent le groupe le plus vulnérable.** Pas moins de 79 % des parents isolés indiquent que leur famille est financièrement vulnérable en cas de décès. Cependant, à peine 5 % d'entre eux ont une assurance décès pour protéger leurs proches en cas de décès.
- **Plus de la moitié (54 %) des Belges indiquent ne pas connaître l'assurance décès.** Et 44 % des gens ne savent pas qu'une assurance décès n'est pas la même chose qu'une assurance obsèques.
- **Un Belge sur cinq (20 %) n'a jamais vraiment pensé à la mort.** Ce thème demeure l'un des plus grands tabous de notre société.



À propos de l'enquête

Le bureau d'études indépendant Indiville a interrogé 1.081 Belges (âgés entre 20 et 79 ans) pour savoir s'ils étaient prêts à mourir et quel impact financier leur décès aurait sur leurs proches. 57 % des répondants sont néerlandophones, 43 % sont francophones. 49 % des répondants sont des hommes, 51 % sont des femmes.

À propos de NN

En tant qu'assureur-vie, NN offre une protection grâce à des solutions innovantes (invalidité et décès, épargne pour la pension de la branche 23) via un solide réseau de courtiers et de partenaires bancaires. NN compte 1,4 million de clients en Belgique et fait partie du NN Group, un assureur et gestionnaire d'actifs international qui jouit d'une excellente position de capital et est actif dans 18 pays à travers le monde.


En tant qu'expert en produits d'assurance de protection, NN veut devenir l'assureur le plus personnel en Belgique. Chacun est unique à sa manière et cela mérite une approche personnelle. De cette manière, NN désire également aider les Belges dans leur recherche d'une vie (plus) saine et (plus) heureuse. Pour plus d'informations sur NN : www.nn.be

Contact presse NN en Belgique

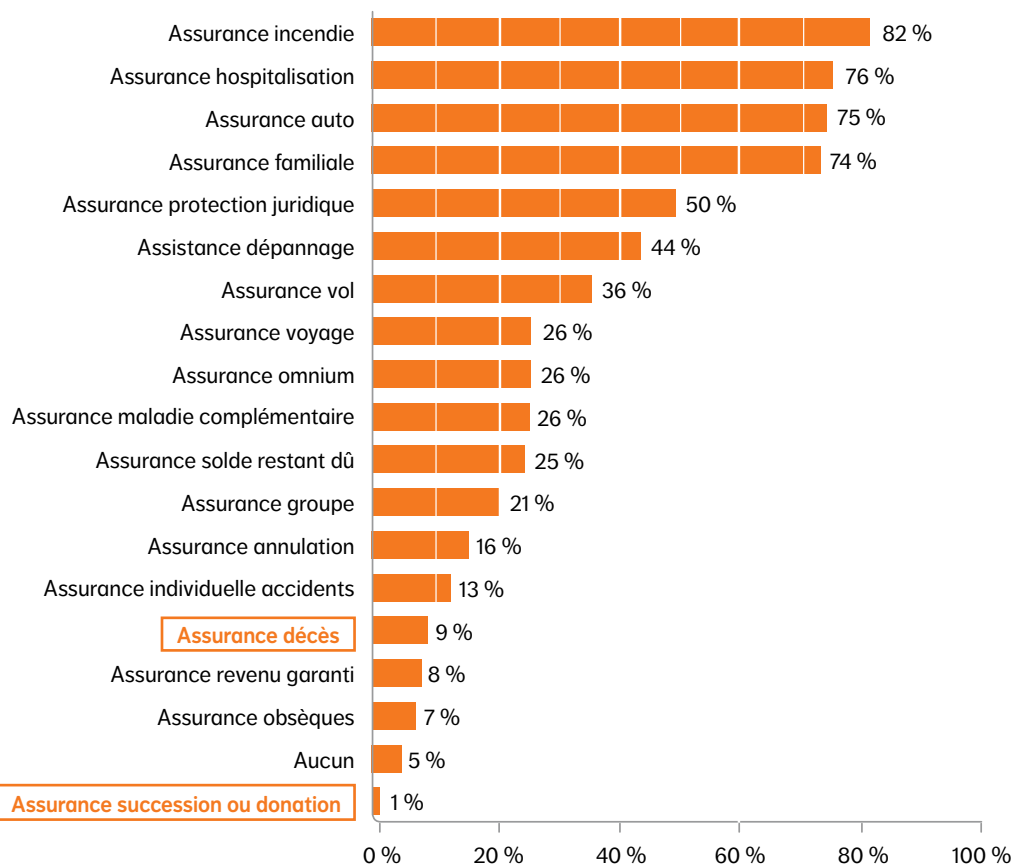


Annelore Van Herreweghe

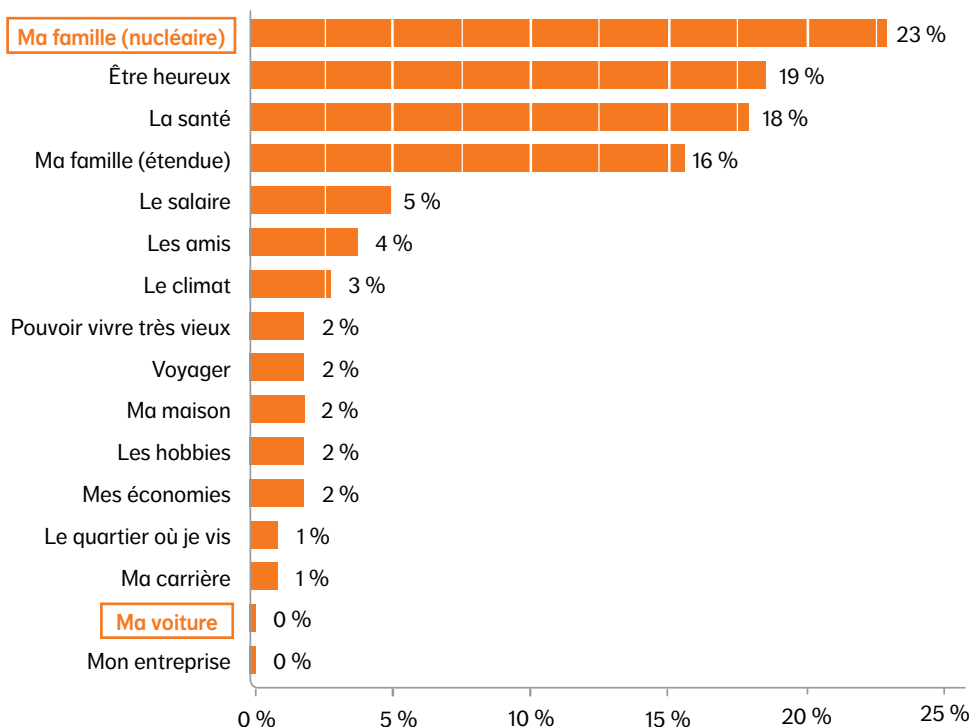
communicatie@nn.be

 **0494 17 02 00**

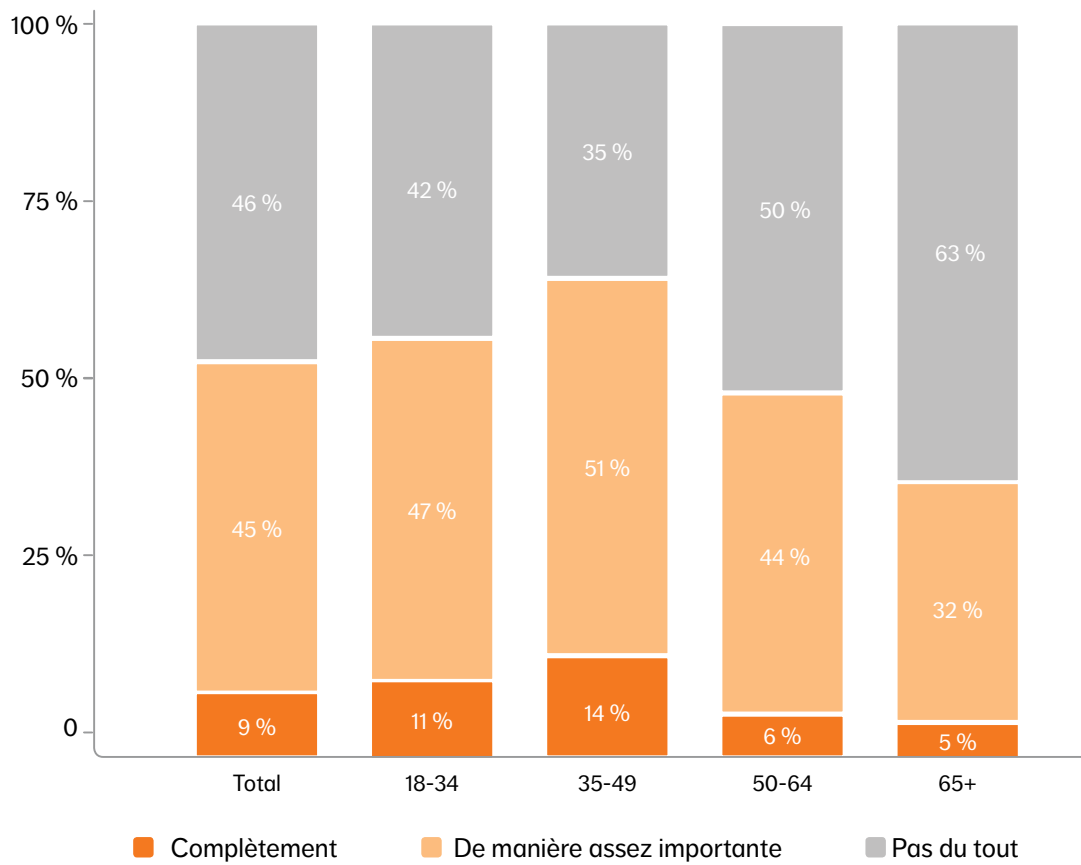
Graphique 1 : Lequel des produits financiers suivants possédez-vous ?



Graphique 2 : Quels éléments comptent le plus et le moins pour vous ?



Graphique 3: Supposons que vous mouriez aujourd'hui, dans quelle mesure cela serait-il un désastre financier pour votre famille ?



Avez-vous déjà abordé le thème de la mort en famille ?

Ces six conseils vous aideront dans votre cheminement

Parler de décès n'est facile pour personne. Il est difficile d'imaginer ce moment et il provoque parfois des émotions bouleversantes. Cependant, il s'avère souvent très rassurant de parler à votre famille de ce qu'il adviendrait si vous n'étiez plus là et de préparer un plan pour l'avenir. Parce que vous tenez à leur vie autant qu'à la vôtre.

Voici par où commencer :

1. Décidez de l'avenir que vous désirez offrir à votre famille quand vous ne serez plus là

Tout d'abord, faites-vous une idée de la situation de votre famille après votre décès. Votre famille peut-elle continuer à vivre dans votre maison ? Votre partenaire peut-il continuer à travailler et qu'en est-il de la prise en charge de l'éducation des enfants et de leurs études ? Rassemblez des chiffres concrets sur votre situation financière actuelle. A quoi ressemblera-t-elle lorsque vous aurez disparu ? Il serait intéressant de faire cet exercice et d'avoir cette discussion à un moment où vous prenez une grande décision dans votre vie telle qu'acheter une maison, changer de travail, etc.

2. Parlez mais, surtout, écoutez

Vous avez sans doute déjà pensé à votre mort, mais peut-être pas votre interlocuteur. Il est donc important de ne pas seulement exprimer votre point de vue, mais de donner aussi l'occasion à l'autre d'exprimer ses sentiments et ce qu'il pense. Une conversation calme peut vous aider à déterminer ce qui est important pour vous deux lorsque vous ne serez plus là.

3. Trouvez un endroit confortable pour discuter

Aborder la question de la mort quand vous êtes en train de préparer le repas, avec les enfants à proximité, n'est pas idéal. Il est plus facile d'aborder ces choses-là en terrain neutre. Par exemple lorsque vous allez vous promener ou quand vous sortez boire un verre.

4. Laissez sortir toutes vos émotions, mais ne créez pas de dispute

Les émotions peuvent vite escalader lorsque vous parlez de votre décès, et vous n'êtes pas à l'abri d'une dispute. Ne laissez pas la discussion aller si loin. Écoutez calmement les sentiments de l'autre personne, demandez-lui d'où ils viennent. De cette façon, vous pourrez en tenir compte et réfléchir ensemble à un plan pour l'avenir.

5. Parler de quelque chose d'aussi fort que la mort peut resserrer vos liens

Parler ouvertement de tout ce qui pourrait arriver si l'un de vous venait à mourir aiguise le sens des responsabilités communes. Cela peut donc s'avérer être une expérience positive pour tout le monde.

6. Prévoyez ensemble un plan pour l'avenir

Une discussion sur la mort est très utile mais ne suffit pas. N'oubliez donc pas d'aborder ensemble toutes les choses qui doivent être réglées pour l'avenir et fixez les prochaines étapes. Aller voir votre conseiller en assurances pour parler de votre assurance décès est, par exemple, une bonne idée.

Avec une assurance décès, vous assurez l'avenir financier de votre famille. Si vous désirez en savoir plus, rendez-vous sur www.nn.be/assurance-deces ou demandez conseil à votre courtier en assurances.

